



## Médiations asbl

Centre de formation agréé par la Commission Fédérale de Médiation

# Plaquette d'information

## Formation professionnelle de médiateur généraliste et de médiateur familial

# 2021



## MEDIATIONS asbl en quelques lignes

Depuis sa constitution en 1996, MEdiations asbl œuvre, entre autre, dans la formation des médiateur.e.s.

En tant que **pionnier**, voilà plus de 25 ans (25 sessions) que MEdiations asbl, **médie, forme et supervise des médiateur.e.s agréé.e.s ou non, les professionnel.le.s du non marchand, des institutions publiques et du monde de l'enseignement et de l'éducation.**

- Formations dans le secteur de l'enseignement pour les professeur.e.s et les directeur.e.s via la FCC
- Implantation de projet de médiation par les pairs dans une école
- Formations pour devenir médiateur professionnel.le (familial, social, scolaire et hospitalier)
- Formations pour tout le secteur non marchand et public (Apef, FeBi, ERAP,...)
- Supervisions de médiateurs et de tout professionnel,
- Service de médiations (familiale, cross border, voisinage, ...)



Dans un monde où les techniques de l'information et de communication s'intensifient, paradoxalement, l'écoute, l'entente et le dialogue entre les personnes se raréfient voire s'appauvrissent... Il est fait appel, de plus en plus souvent à **un tiers, à un.e médiateur.e** qui propose son aide pour prévenir un conflit, pour dénouer une situation bloquée, qui sert de lien entre des personnes qui en font la demande.

Au sein de la complexité sociétale, MEdiations asbl prend à cœur de penser et de mettre en œuvre tous les moyens garantissant une approche de la réalité basée sur des attitudes constructives, construites sur des responsabilités individuelles et collectives, en garantissant le respect des différences pour une citoyenneté responsable et durable.

Particulièrement sensible aux questions de la médiation, en 1997, une équipe de médiateur.e.s praticiens et formateur.e.s professionnel.le.s décident de mettre en place une formation innovante et unique en son genre, soit avant la constitution de la CFM. Nous avons mis en place 24 sessions.

## « La formation de médiateur.e »

En 2008, Médiations asbl est agréée comme centre de formation par la Commission Fédérale de Médiation (CFM) pour son action dans la formation et plus spécifiquement pour les programmes suivants :

- La formation de base
- La formation en médiation familiale
- La formation permanente

En 2020, Médiations asbl est agréée comme centre de formation par la Commission Fédérale de Médiation (CFM) pour son action dans la formation et plus spécifiquement pour les programmes suivants :

- La formation de base
- La formation en médiation familiale
- La formation de médiation sociale
- La formation en médiation hospitalière
- La formation en médiation scolaire
- La formation permanentell

Il vous est possible d'obtenir l'agrément auprès de la Commission Fédérale de Médiation (CFM) **qui est la seule instance habilitée à le faire** (Pour plus d'information sur la **procédure d'agrément, voir ci-dessous**).<sup>1</sup>

### Objectifs généraux de la formation

La formation se veut dans un premier temps globale et généraliste sur la professionnalisation de la médiation, pour ensuite aborder les spécificités des terrains tels que la médiation familiale, sociale, ....

### Spécificité de la formation

Basée sur une alternance de cas pratiques et de cours théoriques, la formation de médiateur.e. généraliste vise ici l'évolution continue de l'esprit « médiation » qui permettra aux futur.e.s médiateur.e.s d'être compétent.e.s et efficaces dans divers domaines en tant qu'intervenant.e.s « multipartial.le.s » lors de situations conflictuelles ou de moments de crise.

Le.la médiateur.e. fait partie des créatifs culturels de la société post moderne. La médiation est **une profession** à part entière de plus en plus appréciée et utilisée par le public et les institutions fédérales et régionales.

### Approche pédagogique

Les atouts de notre formation sont fondés, **sur le fond**, sur notre pédagogie basée sur les recherches en pédagogie socio cognitive et l'approche de l'intelligence émotionnelle.

**Sur la forme**, nos sessions se sont enrichies en pratiquant une adaptation et une flexibilité constante en relation avec les participant.e.s venant d'horizons divers et en apportant, ainsi, un enrichissement collectif via leur diversité.

Notre méthodologie se veut active, inductive, interactive et participative.

---

<sup>1</sup> CFM : sites internet <http://www.mediation-justice.be> et <http://www.fbc-cfm.be/fr>

Nous préconisons l'acquisition de compétences et de qualités tant au niveau du savoir-faire, du savoir-faire faire, que de du savoir-être à l'épreuve des savoirs savants.

Globalement, cette formation prépare aux métiers de médiateur.e.s avec ses multiples aspects réflexifs et concrets.

Les outils et la méthodologie enseignés sont utilisables tant dans la pratique professionnelle que privée et **non limités au but d'obtenir l'agrément**. Ceci étant un plus dans le parcours personnel et professionnel appréciés par les employeur.e.s.

Du fait de la constance de notre équipe de formateur.e.s, nous assurons aux participant.e.s une cohérence et une continuité entre les journées de formation. Chaque formateur.e se dote de techniques et d'outils issus de recherches récentes.

Ce professionnalisme des formateur.e.s incite au renouvellement constant de nos contenus de formation et de nos approches pédagogiques de pointe. Les formateur.e.s intègrent leurs acquis par la pratique d'expériences quotidiennes de la médiation, par leurs lectures et leurs formations continues.

Les groupes sont constitués de 16 personnes maximum pour assurer la **qualité pédagogique** des séances **de cours** centrées sur l'**évolution personnelle** et **professionnelle** du/de la participant.e.

Les participant.e.s seront soutenu.e.s par des supports pédagogiques, une bibliographie complète qui sont envoyés sous formats électroniques. Des power points et une vidéothèque sont des outils d'animation fréquemment utilisés ainsi que la vidéo formation pour en faire une formation hybride.

## En quoi cette formation est faite pour vous ?

Cette formation s'adresse aux personnes engagées dans toute une série de champs professionnels d'une part :

- Aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle ;
- Aux personnes en recherche active d'emploi et/ou en réorientation ;
- Aux diplômés de l'enseignement secondaire, supérieur (Bachelier et Master), de l'enseignement de promotion sociale;

Et d'autre part:

- Aux personnes qui souhaitent compléter leur formation;
- Aux personnes qui cherchent à renforcer et/ou s'approprier de nouvelles compétences et s'enrichir pour mieux interagir dans sa vie de tous les jours ;
- Aux personnes qui souhaitent évoluer dans leur activité professionnelle et visent de nouvelles opportunités professionnelles :

- ◆ Dans le champ pédagogique et éducatif : enseignant.e.s, animateur.e.s, éducateur.e.s, directeur.e.s, agents PMS, psychologues ;
- ◆ Dans le champ familial : conseillers conjugaux, thérapeutes ;
- ◆ Dans le champ social : fonctionnaires, prêtres, policier.e.s, gendarmes, travailleur.e.s des maisons de repos, prisons, centres fermés, assistant.e.s sociaux.les ;
- ◆ Dans le champ pénal et juridique : avocat.e.s, juristes, juges, notaires, huissier.e.s ;
- ◆ Dans le champ marchand et non marchand : cadres, responsables des ressources humaines, PME, banques, assurances, agences immobilières ;
- ◆ Dans le champ institutionnel : SPJ, SAJ, élus politiques, membres d'organisation syndicales ou humanitaires ;
- ◆ Dans le champ de la santé: hôpitaux, infirmières, médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes ;
- ◆ Dans le champ associatif : mouvements internationaux et religieux, ONG, AISBL, organismes de vacances, collectivités locales ;
- ◆ Dans le champ pédagogique et éducatif : enseignant.e.s, animateur.e.s, éducateur.e.s, etc.

Elle se caractérise à la fois par :

- Une approche opérationnelle visant à développer chez les participant.e.s des capacités de mise en œuvre directe dans l'analyse de la complexité du contexte de travail du, de la médiateur.e ;
- L'approche pluridisciplinaire de nos formateur.e.s permettant d'offrir une pluralité de clés de lecture et d'analyse ;
- L'implication de la participant.e dans un processus de supervision/intervision favorisant la mise en valeur de l'ancrage professionnel dans la réalité et le développement de qualités et de compétences pertinentes au métier de médiateur.e.

## Les perspectives professionnelles

Les pratiques psychosociales de médiation existent dans de nombreux domaines qu'ils soient privés ou publics.

Aujourd'hui, chacun peut constater les besoins croissants de cette activité au sein de notre société. Cette formation permet d'occuper des fonctions de médiateur.e.s dans diverses organisations et institutions nationales et internationales, confessionnelles ou laïques, comme la police, la justice, l'aide à la jeunesse, l'éducation, les communes, la Commission européenne, ainsi qu'auprès de particuliers et de groupes (voisins, familles, couples,...).

## Conditions d'admission

L'admission au programme se fait sur base d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un entretien préalable avec l'un de nos formateur.e.s pour mesurer l'adéquation entre les attentes de la,de la participant.e. et le contenu des modules et des exigences reprises dans le kit du,de la participant.e.

Le,la participant.e. envoie un document qu'il complète pour décrire ses objectifs poursuivis pour devenir médiateur.e. professionnel.le. Ce document servira ensuite dans la construction de son identité professionnelle de médiateur.e et dans son auto évaluation formative.

L'admission au programme se fait sur base d'un entretien préalable pour mesurer l'adéquation entre les attentes du,de la participant.e et le contenu des modules.

## La Commission Fédérale de Médiation (CFM) SPF Justice

La Commission Fédérale de Médiation (CFM), agréée toutes nos formations professionnelles de médiation de base, de médiation familiale et de formations continues jusqu'au 31 août 2021 pour tous les médiateur.e.s futur.e.s et agréé.e.s.

Dans la mise en place de la nouvelle structure de la CFM, une mise en forme des formations a été définie et sera appliquée par les nouveaux membres des commissions en fonction des changements apportés par la nouvelle loi sur la médiation judiciaire votée en juin 2018. Voir le site <https://www.cfm-fbc.be/fr>

A partir de septembre 2021, le nombre d'heures de formation de base sera de 100 heures et de 30 heures par spécialisations à savoir pour la médiation sociale, civile, commerciale, et d'autres qui sont à définir sauf pour la médiation familiale qui comprendra 60 heures. Les contenus de cours ont été élargis et doivent se passer sur une année au minimum. Les modalités d'agrément nous seront transmises prochainement. Tous les organismes de formation doivent introduire un nouveau dossier d'agrément en ce sens.

La CFM reconnaît 6 h maximum d'intervision et/ou de supervision comme formation continue sur 2 ans (18h sont nécessaires pour garder son agrément).

La CFM a envoyé le message suivant qui nous donne un délai d'un an supplémentaire pour rester dans l'ancienne formule :

**Ceci est une information officielle de la Commission Fédérale de médiation d'avril 2020 :**

**FORMATION: décision du Bureau: coexistence de l'ancien et du nouveau programme  
Jusqu'au 31.08.2021**

*« Par l'adoption de la loi du 18 juin 2018, la Commission Fédérale de Médiation – nouvellement composée – s'est vue dotée, notamment, de la compétence d'élaborer les programmes de formation devant être suivis pour obtenir un agrément. Entrée légalement en fonction le 15 janvier dernier, le Bureau actuel de la Commission Fédérale de Médiation n'a pu mener cette mission dans le délai imparti par les mesures transitoires modifiées par la loi du 5 mai 2019. Coexistent ainsi actuellement et jusqu'au 31 août 2020 deux programmes possibles: celui qui répond aux exigences de la décision de l'ancienne Commission publiée au Moniteur belge le 30 août 2019 et l'ancien résultant des décisions précédentes (décision du 1er février 2007 modifiée par la décision du 11 mars 2010 et la décision du 23 septembre 2010 déterminant les conditions et procédures d'agrément des instances de formation et des programmes de formation pour médiateurs agréés).*

*Afin de pouvoir mener à bien sa mission de réfléchir aux programmes de formation nécessaires pour obtenir un agrément, le Bureau a décidé de prolonger d'une année cette mesure transitoire (une publication en ce sens interviendra au Moniteur belge).*

*Il en résulte que tant les programmes agréés sous l'empire de la loi du 21 février 2005 que ceux l'ayant été suite à la publication de la décision le 30 août 2019 le resteront jusqu'au 31 août 2021.*

*Ceci se justifie, en outre, par l'apparition du corona-virus qui place de nombreux instituts de formation dans l'impossibilité d'achever leur cycle en cours avant le 31 août 2020. »*

## Où et quand ?

**Lieu :** Les journées de formations se déroulent à Bruxelles.

### Les horaires :

9 h - 11 h  
11 h - 11 h 15 pause  
11 h 15 - 13 h  
13 h - 13 h 45 pause de midi  
13 h 45 - 15 h 45  
15 h 45 - 16 h pause  
16 h - 17 h

### Les jours :

Uniquement les weekends de 9 h à 17 h et le vendredi de 13 h à 20 h. Calendrier sur demande.

Le cout :

Brochure sur demande [mediations@mediationsasbl.be](mailto:mediations@mediationsasbl.be)

La formation bénéficie de l'agrément pour le **congé-éducation** payé de la commission paritaire 329-02.

Nous respectons les mesures liées au COVID-19. Certaines journées de formation se donneront en visio conférence.

### L'inscription devient effective lorsque :

- **Votre entretien** avec un.e formateur.e s'est avéré positif
- **Vous avez envoyé les 3 documents complétés et signés**
- **Vous avez honoré le montant total de la formation**



**Ginette Debuyck, Coordinatrice pédagogique**

|                                           |
|-------------------------------------------|
| <b>Pour me contacter au 0486 26 56 42</b> |
|-------------------------------------------|

**Laissez-moi un message si c'est le répondeur, rappelez car je coupe la sonnerie quand je donne une formation. Merci et au plaisir de notre collaboration.**

**L'asbl est en congé durant les vacances scolaires et les deux mois d'été.**

## L'EQUIPE SUR LAQUELLE S'APPUIE MEDIATIONS ASBL :

Une équipe multidisciplinaire de formateurs, médiateurs, superviseurs et coachs qui coopèrent en transversalité.

Ces personnes sont diplômées en pédagogie, en sociologie, en travail social, en psychologie, en droit, en criminologie, en sexologie, ...

Nous engrangeons sur toutes ces années des expériences de formations, de supervisions, de médiations dans divers secteurs ; du social, du culturel, de la santé, des administrations publiques, de l'enseignement, des institutions du secteur hospitalier, etc. en Belgique et ailleurs.

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ginette DEBUYCK</b>   | Fondatrice et <b>Coordinatrice pédagogique</b> . Master en sciences de l'éducation, médiatrice généraliste, familiale internationale (MIKK) et familiale agréée, thérapeute brève systémique. <b>Superviseure</b> .                                                                          |
| <b>Sophie HUSTINX</b>    | Juriste, ex avocate, médiatrice familiale en planning familial.                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Dominique SANGOU</b>  | Psychologue et psychothérapeute et formatrice systémicienne, antérieurement médiatrice locale. <b>Superviseure</b> .                                                                                                                                                                         |
| <b>Kim VERVAEREN</b>     | Juriste, DEC en Sciences de la Famille et de la Sexualité, médiateur scolaire et professeur de Droit. <b>Superviseur</b> .                                                                                                                                                                   |
| <b>Yves CORBISIER</b>    | Médiateur (Services Publics), Conseiller et formateur en alcoologie, Praticien PNL, Intervenant en aide psychosociale urgente. <b>Superviseur</b> .                                                                                                                                          |
| <b>Christophe MINCKE</b> | Sociologue, Directeur opérationnel criminologie à l'Institut national de criminalistique et de criminologie, professeur à l'Université Saint-Louis à Bruxelles, Auteur du livre « La Médiation Pénale Face à Ses Idéaux Fondateurs. De L'utopie à L'aveuglement » (Bruxelles , Kluwer, 2010) |
| <b>Ali OUATTAH</b>       | Docteur en psychologie, clinicien au service de santé mentale "D'ici et d'ailleurs". Superviseur. Auteur des livres « Pensée et idéologie arabes. Figures, courants et thèmes au XXE S » et « Ethnopsychiatrie maghrébine », L'Harmattan. Superviseur.                                       |